



Fin de préavis à l'initiative de l'employeur

Par Rachelovick

Bonjour à tous,

Mon conjoint a démissionné de son emploi début février et fait son préavis au 01.04, soit 1 mois et demi, nous apprenons qu'il n'était pas possible d'exécuter un mois de préavis selon la CC qui est celle de la restauration rapide, en manque d'employé il a été FairPlay et a voulu arranger son employeur.

Cependant, ce soir son employeur lui indique qu'il ne veut plus de lui dans le restaurant et qu'il ne veut plus de lui au 01.03, soit un mois avant la fin de préavis prévu, l'employeur ne lui ayant rien signalé lors de sa remise de démission. Je doute fort que cela soit légal mais ça à l'air assez spécifique et je ne trouve pas vraiment de réponses. J'aimerais l'aider au mieux, je lui ai fait refuser des CP imposés durant son préavis déjà.

Merci à vous infiniment.

Par janus2

Bonjour,

Votre mari a donc un préavis d'un mois selon la CC, quand a-t-il remis sa démission ? Son employeur peut l'exempter de tout ou partie de son préavis mais il doit lui verser son salaire jusqu'au terme.